

Annnonce de départ Fourniture d'énergie électrique Communauté d'autoconsommation Neyruz-Centre		Extrait des conditions contractuelles
Données du Consommateur		Durée du contrat
Civilité *		<p>Le contrat n'est pas résiliable, sauf, changement de loi, pour toute la durée d'occupation ou de propriété/copropriété. Lorsque le Consommateur quitte l'appartement, le contrat doit être dénoncé sous forme écrite par un préavis de 20 jours.</p>
Nom *		
Prénom *		
Adresse *		
Date de départ *		
Etage *		
No d'appartement *		
Code Postal *		
Ville *		
No de téléphone		
No de mobile *		Dénonciation pour motif grave
Adresse Email *		<p>Neyergie SA se réserve un droit de dénonciation avec effet immédiat pour motif grave. Sont notamment considérés comme motifs graves le non-respect réitéré du délai de paiement et l'insolvabilité du Consommateur. En cas de dénonciation, la fourniture sera assurée contre paiement anticipé.</p>
Signature du consommateur		Conditions générales et annexe
Date		<p>L'ensemble des conditions générales qui vous ont été remises à votre arrivée font parties intégrantes du contrat et restent valables.</p>
Lieu		<p>Pour tout renseignement, le secrétariat est à votre disposition au 026 916 15 75.</p>
Signature		<p>Autres informations :</p>

Les champs marqués d'une* doivent être renseignés.